

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Société Mutuel Assurances SA
Assurance pour les soins complémentaires (SCAMLI)

Société Groupe Mutuel Assurances GMA SA
Assurance pour les soins complémentaires (SCGA01)

Votre couverture actuelle

Nouvelle couverture proposée

Prestations:

Le catalogue des prestations de l'assurance des soins complémentaires est similaire entre les deux sociétés. Cependant, l'assurance SCAMLI contient des prestations supplémentaires mentionnées sous «autres». De plus, quelques différences au niveau de la prise en charge de certaines prestations existent.

Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous:

Médicaments limités et hors liste

SC, niveau 3:
90%, max. Fr. 1000.-/année civile
SC, niveau 4:
90%, max. Fr. 1200.-/année civile

SC, niveau 3:
90%, sans limitation
SC, niveau 4:
90%, sans limitation

Frais de transport

SC, niveau 3:
80%, max. Fr. 2000.-/année civile
SC, niveau 4:
80%, max. Fr. 2500.-/année civile

SC, niveau 3:
80%, max. Fr. 2500.-/année civile
SC, niveau 4:
80%, max. Fr. 5000.-/année civile

Moyens auxiliaires

SC, niveau 1:
Fr. 200.-/année civile
SC, niveau 2:
Fr. 300.-/année civile
SC, niveau 3:
Fr. 400.-/année civile
SC, niveau 4:
Fr. 500.-/année civile

SC, niveau 1:
90%, max. Fr. 200.-/année civile
SC, niveau 2:
90%, max. Fr. 300.-/année civile
SC, niveau 3:
90%, max. Fr. 1000.-/année civile
SC, niveau 4:
90%, max. Fr. 1500.-/année civile

Médecines douces

SC, niveau 1*:
50%, max. Fr. 500.-/année civile
SC, niveau 2:
80%, max. Fr. 2000.-/année civile
SC, niveau 3:
80%, max. Fr. 3000.-/année civile
SC, niveau 4:
80%, max. Fr. 4000.-/année civile

*seulement ostéopathie, acupuncture, homéopathie, électroacupuncture et sophrologie

SC, niveau 1*:
Fr. 70.-/séance, max. Fr. 500.-/année civile
SC, niveau 2:
Fr. 70.-/séance, max. Fr. 2000.-/année civile
SC, niveau 3:
Fr. 70.-/séance, max. Fr. 3000.-/année civile
SC, niveau 4:
Fr. 70.-/séance, max. Fr. 4000.-/année civile

*seulement ostéopathie, acupuncture, homéopathie, électroacupuncture et sophrologie

Autres

SC, niveau 4:**Massage du dos**

Fr. 500.-/année civile (praticien non reconnu)

Fr. 4'000.-/année civile (praticien reconnu)

Sauna abonnement

Fr. 300.-/année civile

Fitness thérapie / Aquafit

Fr. 250.-/année civile

Yoga

Fr. 300.-/année civile
